

# VAL TOURAINE HABITAT À VOS CÔTÉS

Ces quatre dernières années, Val Touraine Habitat avait pu obtenir des tarifs préférentiels sur le gaz et l'électricité en mutualisant ses achats avec d'autres bailleurs sociaux, soucieux d'alléger au maximum les charges locatives.

Les nouveaux marchés de fournitures de gaz (pour les immeubles en chauffage collectif au gaz) et d'électricité applicables à compter de 2023 limitent les effets de la hausse et donc leur impact sur la prochaine régularisation des charges. Pour autant, comme chaque année, aux alentours du mois d'avril, le montant des provisions de charges sera révisé, en fonction des dépenses estimées pour l'année. Celles-ci seront calculées au plus juste, si nécessaire rajustées en cours d'année, afin d'éviter un rappel lors de la prochaine régularisation.

Si votre régularisation présente un solde débiteur, contactez sans attendre votre Chargé de recouvrement pour mettre en place un étalement des paiements.

Soyez certains que Val Touraine Habitat continuera de vous accompagner et de défendre vos intérêts.

**C'est ainsi que le Conseil d'administration de Val Touraine Habitat a pris, à l'unanimité, la décision de geler les loyers pour l'année 2023.**

## SITE RESSOURCE



## POUR ALLER PLUS LOIN

[www.mesquestionsdargent.fr](http://www.mesquestionsdargent.fr)



© Val Touraine Habitat - Direction de la communication responsable et du marketing - Mars 2023

## RÉGULARISATION ANNUELLE DES CHARGES LOCATIVES

## DISPOSITIFS & AIDES FINANCIÈRES EXISTANTS



[www.valtourainehabitat.fr](http://www.valtourainehabitat.fr)

7 rue de la Milletière - 37080 Tours cedex 2  
Tél. : 02 47 87 15 15 - [contacte@valtourainehabitat.fr](mailto:contacte@valtourainehabitat.fr)

 **Val Touraine  
Habitat**  
Office Public de l'Habitat

# DISPOSITIFS ET AIDES FINANCIÈRES

## QUE FAIRE

**en cas de difficultés de paiement de votre loyer ou de la régularisation de vos charges collectives ?**



Réflexe à avoir dès le premier impayé ou difficultés particulières : **contacter les Chargés de recouvrement** de votre agence. Ils vous écouteront, conseilleront et envisageront avec vous la ou les solutions amiables les plus adaptées. Un plan d'apurement pourra être mis en place pour échelonner le paiement de la dette. En fonction de vos difficultés, ils pourront aussi vous orienter vers un autre professionnel.

**En cas de plusieurs mois d'impayés de loyer**, Val Touraine Habitat est dans l'obligation d'avertir la Caf (Caisse d'allocations familiales) ou la MSA (Mutualité sociale agricole) si vous êtes bénéficiaire de l'aide au logement. Cela peut conduire à la suspension de l'APL si une solution n'est pas trouvée.



## QUELS ORGANISMES

### contacter pour être aidé ?

#### Maisons départementales de la solidarité - MDS

Les MDS sont des lieux d'écoute, de soutien et d'aides proches de chez vous, gérés par le Conseil départemental. Elles regroupent notamment des travailleurs sociaux qui sont les premiers interlocuteurs en cas de difficultés sociales et financières. Ils sauront vous renseigner pour la meilleure prise en charge possible.

Pour trouver la MDS la plus proche de chez vous : [www.touraine.fr](http://www.touraine.fr) (rubrique Aide/accompagnement social)



#### France services

Situé au cœur des territoires, ce dispositif public permet aux usagers d'accéder à un ensemble de services au sein d'un même lieu. Dans chaque guichet, il est possible de solliciter les services des impôts, Pôle emploi, Caf, MSA, CPAM, assurance retraite...

Par exemple, vous pouvez être accompagné pour une demande d'aide au logement, pour effectuer un changement de situation auprès de la Caf, demander la prime d'activité... En cas de difficultés avec le numérique, des agents peuvent vous aider dans vos démarches en ligne.

Pour trouver la permanence près de chez vous : [lannuaire.service-public.fr](http://lannuaire.service-public.fr)



#### Action Logement

Différentes aides existent pour vous accompagner en cas de difficultés financières si vous êtes salarié d'une entreprise qui cotise à Action logement.

Vérifiez votre éligibilité sur le site internet : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) (rubrique : Faire face à une difficulté de logement)



#### Fonds de solidarité pour le logement - FSL

Ce dispositif du Conseil départemental, copiloté par Tours Métropole Val de Loire, examine des demandes d'aides pour les personnes rencontrant des difficultés financières pour payer leurs loyers et/ou charges. Soumises à condition de ressources, ces aides ont vocation à apporter une réponse ponctuelle à une difficulté passagère. Un travailleur social de votre territoire (CCAS, CIAS, MDS) peut vous aider à remplir le formulaire.

FSL Indre-et-Loire - Service logement  
38 rue Édouard-Vaillant - 37000 Tours  
02 47 31 49 38

#### Point conseil budget - PCB

Il propose un soutien à toute personne, dès que les premiers signes de difficultés financières apparaissent ou en prévention.

Tours : PCB du CCAS de Tours  
02 18 96 11 31 | [pcb tours@ccas-tours.fr](mailto:pcb tours@ccas-tours.fr)  
Communauté de communes Chinon Vienne et Loire : PCB du CIAS | 02 47 93 92 86  
[pcb@cias.cc-cvl.fr](mailto:pcb@cias.cc-cvl.fr)  
Reste du département :  
PCB de l'Udaf 37 - Familles rurales  
02 47 77 55 51 | [pcb@udaf37.fr](mailto:pcb@udaf37.fr)



#### Chèque énergie

L'État a renouvelé en 2023 le dispositif du chèque énergie afin d'aider les foyers aux revenus modestes. Pour en bénéficier, aucune démarche n'est nécessaire. Si vous êtes éligible au dispositif, le chèque vous sera délivré automatiquement vers la fin mars 2023 et devra être utilisé avant le 31 mars 2024. Son montant varie entre 48 € et 277 € suivant les revenus et la composition du foyer.

**L'État n'a pas prévu qu'il puisse servir à régler les charges de chauffage facturées par les bailleurs sociaux.**